

POSITION DU CANADA

Le Canada préconise le respect intégral de l'accord de paix de Dayton par tous les signataires, la RFY comprise. L'ambassade du Canada à Belgrade garde des contacts réguliers et étroits avec des organisations de défenseurs droits de la personne, des journalistes, des représentants de réfugiés et des membres de minorités nationales. Des représentants de l'ambassade se rendent régulièrement dans les régions menacées, le Kosovo principalement. Grâce au Fonds canadien, l'ambassade peut contribuer à de petits projets en RFY dans les domaines de la protection de droits de la personne et de la société civile, des minorités nationales, des réfugiés et de la liberté des médias.

Le ministre Axworthy a formulé sans ambages aux autorités de la RFY les doléances du Canada concernant la situation des droits de la personne dans le pays. En avril 1996, il a présidé une table ronde à Belgrade avec des représentants d'ONG et de médias indépendants. Il a soulevé la question lors des assises, à Londres, du de la Conférence Conseil de mise en oeuvre de l'accord de paix sur la Bosnie, le 4 décembre 1996; il a fait plusieurs déclarations sur les élections de novembre en Serbie.